

Réunion du Conseil d'administration du Biewer Club de France du 22 Octobre 2016

La réunion débute à 16 heures.

Sont présents : Chantal Cosson, Magali Camus, Béatrice Levert, Girart Levert, France-Line Rouffignac, Sylvain Rouffignac...

Suite aux démissions de juin 2016 et conformément aux statuts de l'Association : Article 8.1.1: « En cas de vacances, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres... »

Les membres restants et/ou remplaçants sont donc:

Cosson Chantal, Camus Magali, Levert Béatrice, Levert Girart, Rouffignac France-Line et Rouffignac Sylvain.

« Le remplacement définitif sera effectué par la plus prochaine Assemblée générale ordinaire », elle devrait se tenir en Mai 2017. D'autres personnes, absentes ce jour, mais désireuses d'apporter leur concours, pourront y rejoindre l'actuel conseil d'administration et/ou se présenter au sein d'une autre liste pour valider les souhaits des adhérents à travers leurs votes.

Parmi ces membres, le conseil d'administration a choisi, à bulletin secret, les personnes composant le bureau, à savoir :

un président : France-Line ROUFFIGNAC

un vice-président : Sylvain ROUFFIGNAC

un secrétaire : Béatrice LEVERT

un vice-secrétaire : Girart LEVERT

un trésorier : Chantal COSSON

un vice-trésorier : Magali CAMUS

Suite à la réunion du 10 Mai 2014 et aux différentes démissions, il reste à ce jour 2 membres fondateurs qui ont renoncé par écrit à être membre de droit du Conseil d'Administration :

Nadine CHASSAINGT/PRIM (en juin 2016)

Françoise STEPHAN (en mai 2014)

La réunion se poursuit sur l'énoncé des points urgents à aborder :

- Changement du siège social à la demande du membre sortant concerné par la dernière adresse enregistrée au journal officiel.
- Conformément aux prévisions de 2015, changement de domiciliation bancaire du BCF.

Il est convenu que, pour des raisons de facilité de fonctionnement, la nouvelle adresse sera celle de France-Line Rouffignac, 1947 Route des Grottes, 74210 FAVERGES-SEYTHENEX.

L'inscription au journal officiel interviendra au plus tôt.

La banque retenue sera celle proposée en 2015 à savoir la *Banque Laydernier, 15 Place Joseph Serand, 74210 FAVERGES*

Pour les mêmes raisons, l'assurance couvrant le BCF pourra faire l'objet d'une étude comparative visant à réduire les frais engagés par le club.

Pour faciliter les échanges et le fonctionnement de l'association ainsi que de futures passations de postes, des adresses mails seront créées pour les principaux membres du bureau.

Les membres présents abordent ensuite le fonctionnement du BCF et, en particulier, les divers points à reprendre pour lui rendre l'esprit associatif, juste et transparent pour tous ses membres.

A cet effet et à la demande de la nouvelle présidente, aucune gratuité ne sera accordée (adhésion, édition de certificats de naissance) à quel que membre que ce soit dans les conditions proposées aux votes en Mai 2015. Il appartient à chacun, bénévole ou non, de s'acquitter de son dû au même titre que tout adhérent. Seuls les 2 membres fondateurs restants se verront dispensés de cotisation annuelle conformément aux statuts.

Une première année d'adhésion gratuite au club sera toutefois toujours octroyée aux acquéreurs d'un chiot ou chien chez un éleveur partenaire du BCF à titre d'encouragement à le valoriser. Tout acheteur pourra donc prétendre à cette appartenance une fois sa propriété enregistrée.

Les objectifs du BCF, conformément à sa création, sont passés en revue point par point et visent

la Procédure de la FCI pour la reconnaissance internationale d'une nouvelle race (à titre provisoire) dans un premier temps, en adéquation avec SON Assemblée générale du 9 juin 2015 à Milan (voir fichier joint).

L'objectif du BCF, même s'il peut paraître lointain et insurmontable, s'inscrit au mieux au niveau mondial à travers la réalisation de sa base de données qui aura bientôt 3 ans.

Les tests ADN d'identité puis de filiation de nos reproducteurs et leur traçabilité fiable nous assurent la reconnaissance et le respect de nos homologues étrangers dans un premier temps.

Si un long chemin reste à parcourir, il ne peut pas contourner l'aspect « exposition » de certains sujets qui contribueront à cette future reconnaissance.

Le Biewer Club de France se doit donc de continuer à organiser au minimum une manifestation annuelle.

A cet effet, une troisième Nationale d'Élevage aura lieu le samedi 27 Mai 2017, l'assemblée générale se tiendra la veille vendredi 26 Mai 2017 à 16 heures.

La recherche de salle au cours d'une année chargée en élections nationales et le budget réduit du BCF après une NE 2016 coûteuse rend la tâche plus compliquée. Toutefois, nous ne désespérons pas de mener à bien ce projet, les idées et aides extérieures restent donc les bienvenues.

Concernant les « différentes couleurs » : L'actuel bureau tient compte des différentes couleurs du yorkshire dont des standards, déposés ou non, existent malgré tout.

A ce effet, nous avons déjà créé, depuis plusieurs mois, une classification interne à la base de données tenant compte de 4 catégories :

1/Biewer = nom déposé et fréquemment utilisé pour le tricolore (noir/blanc/or)

2/ Biro = nom déposé et fréquemment utilisé pour le bicolore choco et blanc (truffe couleur foie)

3/ Golddust = nom déposé et fréquemment utilisé pour le bicolore or et blanc (truffe noire)
4/ Autres couleurs = tout ce qui relève des « autres couleurs du yorkshire terrier » et qui n'a pas encore de standard nommé comme tel.

Les « transporteurs » trouveront donc leur place dans cette catégorie avant de pouvoir trouver leur appartenance à un autre des 3 précédents groupes de façon visible.

C'est la raison pour laquelle il est primordial d'éditer des certificats de naissance des chiots AVEC photo. Ils sont alors inscrits dans la catégorie correspondant à leur première apparence visible.

Dans un deuxième temps, une classification entre 1 et 3 ans (nous avons pu constater que les couleurs évoluent énormément dans ce délai) sera nécessaire pour « confirmer » ou non l'appartenance d'un chien.

Les séances de « confirmation » prennent alors tout leur sens comme pour toute race reconnue par la FCI.

Le Biewer Club de France est bien conscient des soucis d'éloignement, de participation ou non à la Nationale d'élevage annuelle, d'éventuelles prévisions de Régionales d'élevage ...

Tous ces projets ne pourront se réaliser qu'en fonction de l'implication de chacun.

Nous avons proposé, dans un premier temps, la validation d'un enregistrement de reproducteur via un certificat vétérinaire indiquant : le poids du chien, l'état de sa dentition (6x6 ou prognathe ou dents manquantes), la position de 2 testicules descendus dans le scrotum pour les mâles, l'apparence (couleurs) ou tout éventuel défaut le rendant impropre à la reproduction.

Bon nombre d'éleveurs se prêtent sans problème à cette demande et nous les en remercions. Il ne faut pas oublier que cette race est nouvelle en France et que certains reproducteurs étrangers nous réservent quelques surprises, bonnes ou mauvaises.

La classification de notre base de données intervient ensuite sur un second plan : la pureté, Un Biewer pur sur une génération sera 11, sur 2 = 12, sur 3 = 13 etc ... de même pour les autres 21, 22 ... 31, 32 ...

Seule la base « 4 » est sensée « évoluer » : un transporteur en première génération « 41 » donnera selon son mariage, un Biewer (11), un Biro (21) ou un Golddust (31) ou autre couleur qui restera en « 42 » par le fait ...

Ce qu'il faut comprendre :

Aucun tableau ou résultat n'ayant pu être produit par nos prédécesseurs, nous tentons de repartir sur des résultats qui se veulent concrets.

Bon nombre d'éleveurs ont déjà, en France, des sujets de type « 14 » par exemple ... parfois même sans le savoir ...

Les nouveaux certificats de naissance au BCF ont une étoile à côté du nom de la race pour ces reproducteurs dits purs sur 4 générations ou plus. Aucune autre distinction n'est visible sur le certificat de naissance d'un chiot mis à part l'intitulé de la catégorie constatée et la présence ou non de cette étoile.

Il n'est pas question de « perfection »... soyons bien clairs, juste de tentative de répondre au mieux aux attentes de la FCI. Il suffirait que tous les reproducteurs soient testés ADN + Filiation en amont pour que ces « descendance » soient prouvées ... C'est encore trop rarement le cas même si la France et le BCF commencent à compter des pedigrees FCI d'export.

En cas de dépôt de dossier en vue de reconnaissance, il nous suffira d'extraire de la base de données les listes des sujets enregistrés en « 14 », « 24 » ou « 34 » sans pour autant mettre à l'écart les autres qui peuvent correspondre, de la part des éleveurs, à des tentatives de mariages pour se rapprocher d'un phénotype précis.

Les personnes présentes reprennent ensuite la liste des objets et fournitures appartenant au Biewer Club de France récupérés, pour la plupart, chez l'ancienne présidente du BCF fin août 2016 par M. et Mme Rouffignac :

1 ordinateur portable et sa sacoche, 2 imprimantes avec des cartouches, 2 plastifieuses, 2 clés USB (qui seront remises ce jour à la trésorière et à la secrétaire), 1 massicot, 4 tampons (1 pour la trésorière et un pour la secrétaire), 1 porte fond studio photo, 1 lot de papeterie de bureau permettant la réalisation des certificats de naissance, cartes et autres documents (feuilles blanches, grises, lilas, plastiques, enveloppes, classeurs, étiquettes blanches et bleues ... etc ...) qui permettent, dans un premier temps, la continuité du club et de ses éditions sans frais.

Il reste également divers achats permettant les réhabilitations et décors de quelques coupes à rafraîchir.

Chantal Cosson dresse alors un bilan financier au jour de la réunion qui laisse apparaître une situation qui ne se veut positive qu'après une reprise sérieuse d'édition de plus de 50 certificats de naissance et 3 demandes d'affixes à compter du premier septembre 2016.

La comptabilité, mise en péril au moindre échec d'une manifestation ne répondant pas à nos attentes, nous incite à trouver plusieurs pistes pouvant conduire le club à une trésorerie pérenne :

Augmentation des tarifs 2017 :

Adhésion simple = 25 €

Adhésion couple = 35 €

Certificat de naissance = 20 €

Demande d'Affixe BCF = 70 €

Demande d'Espace Eleveur = 120 €

D'autre part, des pistes sont évoquées pour le projet de la Nationale d'Elevage 2017 :

Engagement : 20 € pour 1 chien, 15 € pour un deuxième et 10 € à partir du troisième.

Ces engagements incluent une entrée gratuite pour 2 accompagnants.

10 € pour un chien accompagnant ne concourant pas.

Tout chien non enregistré à la date de clôture se verra refuser l'accès à la salle d'exposition.

Confirmations seules = 25 €

Une association locale « Sambuy Event » nous assurerait le bar et la restauration des 2 journées des 26 et 27 Mai 2017 sans avance de fonds en contrepartie d'un reversement au BCF de 20 % de leurs recettes.

Une vente BCF de style « enveloppes anonymes » avec lots dont certains très motivants pourrait

également se mettre en place.

Comme en 2016, la monnaie officielle locale sera la monnaie BCF échangée sur place par la trésorière.

Outre ces prévisions et conformément aux objectifs du club, 3 éleveurs renommés étrangers ayant une grande connaissance des jugements FCI, seront conviés à participer à la manifestation.

Aucune des personnes présentes, particulier ou éleveurs, n'aura donc à intervenir ni à prendre part dans les jugements uniquement fondés sur un standard d'origine allemande (comme son nom l'indique) qui ne trouve aucune justification ni accord à devenir standard français.

Certaines « imperfections » même momentanées acceptables en séance de confirmation seront réhabilitaires en exposition comme il est d'usage. Les feuilles d'engagement des chiens en préciseront les impératifs.

La réunion est clôturée à 18 heures.

